



## ACADEMIE DU YOGA DE L'ÉNERGIE

### ◆ BORDEAUX-SUD-OUEST, AYESO

“Il est question de progresser dans la connaissance d’une technique précise et exigeante mais surtout d’aller au-delà dans la réalisation d’un vécu personnel. Cet enseignement s’adresse à de véritables disciples qui, ayant parcouru les étapes des enseignements précédents, ont réalisé l’importance de ce travail. »

Roger Clerc

Cette plaquette présente l'Académie du Yoga de l'Énergie, Paris-Île-de-France, et Bordeaux-Sud-Ouest, d'une façon aussi complète que possible.

Créée dès 1978, l'Académie du Yoga de l'Énergie s'adresse à toute personne désirant approfondir sa connaissance du Yoga de l'Énergie, sa formation pédagogique ou simplement sa pratique personnelle.

École Française de Yoga du Sud-Ouest – Académie du Yoga de l'Énergie Bordeaux Sud-Ouest, SAMTOSHA  
Secrétariat : 383 Chemin du Bosc Robert – 14290 LA VESPIERE Tél. : 06 81 31 02 60 – [www.efyso.fr](http://www.efyso.fr)  
A.S.B.L. 1901 – Siret : 827 652 579 00018 – TVA Intra-communautaire : FR 55 827 652 579 - Prestataire de formation  
enregistré sous le N° 75331076833 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

L'Académie du Yoga de l'Énergie, dispense un enseignement spécialisé, technique et pratique - un approfondissement des trois degrés du Yoga de l'Énergie.

L'Enseignement, résumé dans les livres de Roger Clerc\* et ceux de Jean-Pierre Laffez\*\*, tout en respectant l'esprit de la tradition, est particulièrement adapté aux conditions de vie actuelle des Occidentaux.

Il se situe entre les techniques attachées particulièrement au corps et celles qui, à l'opposé, visent à atteindre uniquement les états de méditation.

La prise de conscience de "Prâna", l'énergie, et son utilisation consciente amènent en effet le pratiquant à saisir le plus subtil, et donne ainsi au "Hatha-Yoga", strictement postural, une autre dimension, grâce à un entraînement persévérant et progressif.

La technique précise du Yoga de l'Énergie en donne la possibilité, et cela sans heurt et sans risque de déséquilibre.

Un vaste programme permet au pratiquant de s'initier progressivement aux techniques supérieures du Yoga de l'Énergie.

Les week-ends et la semaine d'été ont lieu à Bordeaux.

\*\*\*

## LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE AYE BORDEAUX-SUD-OUEST

Direction : Jean-Pierre Laffez

Co-directeur : Alain Bonnasse-Gahot

Formateurs : Alain BONNASSE-GAHOT, Marie-Claire PADAILLÉ, Blandine PRIEUR, Jean-Pierre LAFPEZ.

Administration :

Assistante de direction : Katia BEAUDOIN

Gestion des dossiers d'inscription, listes de présences, facturation

Référent handicap : Véronique MAURIN

Accueil et accompagnement des personnes handicapées et mobilisation du réseau des partenaires.

## LES PROGRAMMES

L'Académie du Yoga de l'Énergie s'adresse à tous les pratiquants de Hatha-Yoga, quelle que soit la technique qu'ils aient suivie. Il est peut-être néanmoins souhaitable d'avoir une approche du Yoga de l'Énergie.

L'AYE dispense l'enseignement des 2ème et 3ème degré du Yoga de l'Énergie.

### **PROGRAMME GENERAL :**

#### Objectifs pédagogiques :

Approfondissement de l'enseignement des trois degrés du Yoga de l'Énergie. A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- Pratique de plus en plus fluide des Mouvements Préliminaires et des Mouvements de Naropa, avec conscience d'être relié d'une façon subtile aux sources d'énergie ;
- La posture assise et les postures classiques de yoga — de la posture à Asana ;
- Manière et art de respirer ;
- Liaison aux Sources ;
- Sensibilisation et relation entre les trois koshas : Annamaya-kosha, Prânamaya-kosha, Manomaya-Kosha ;

Sera aussi capable selon le module de l'année concernée :

- Pratique intensive détaillée sur le corps de l'énergie ; le triangle frontal ; le corps du mental ;
- Utilisation des couleurs ;
- Théorie et approche de Mantra Yoginî.

Des conférenciers interviennent certains week-ends et enrichissent ainsi le programme proposé.

Ce vaste programme est proposé sous forme de trois modules d'une année chacun, à raison de 5 week-ends (70 heures) et 1 stage d'été (46 heures) d'une semaine par an, soit 116 heures. On peut commencer par n'importe lequel de ces modules. Cette formule permet d'accueillir de nouveaux élèves chaque année. Ce programme est aussi accessible aux auditeurs libres.

### **DETAIL DES MODULES**

A chaque module, s'ajoute au programme général une pratique intensive, détaillée et précise :

Le Prânamaya-kosha, le Corps de l'Énergie, pour le module A:

- Le complexe chakrique — sensibilisation et purification des méridiens, des merveilleux vaisseaux, et des nadîs ;

- La respiration Ham-Sa ;
- Utilisation des couleurs — purification arc-en-ciel, couleurs traditionnelles, rapport avec les cinq éléments, les tattvas.

Le Manomaya-kosha, le Corps du Mental, pour le module B :

- Étude des deux chittas et des deux cônes du mental ;
- Sensibilisation aux couleurs ;
- Travail sur les sens subtils, les indriyas.

Le Triangle Frontal de Commandement, pour le module C :

- De tatraka à ekagrata, de l'attention à la concentration ;
- Les trois sommets et les trois plans du triangle frontal, physique, mental et spirituel ;
- Étude de Mantra Yoginî.

Le temps passé sur chaque contenu et les modalités pédagogiques peuvent varier en fonction de la dynamique de groupe et du profil des stagiaires.

\*

Il est possible de faire une 4ème année, qui clôt le cycle de l'Académie. Elle est une transition entre les modules et le Cours supérieur. Elle permet aux élèves d'approfondir leurs acquis. Fidèle à l'enseignement de Roger Clerc, le programme particulier est celui des trois degrés du Yoga de l'Énergie. L'accent est mis sur la réalisation des connaissances acquises, sur la compréhension de l'être global. Elle permet ainsi aux élèves d'approfondir leurs acquis.

Le cycle de l'Académie se poursuit avec le Cours Supérieur de l'AYE.

Cours supérieur de Bordeaux-Sud-Ouest : 2 we + 1 semaine d'été, soit 74 heures.

### **Le Cours Supérieur**

Au-delà de l'Académie, les personnes intéressées peuvent encore approfondir leur pratique :

- Soit en faisant l'année complète,
- Soit en participant aux week-ends de leur choix,
- Soit en faisant le stage d'été.

Programme :

- Les trois corps : pratique sur les trois koshas.
- L'approfondissement du travail sur les couleurs.
- L'étude du samyama et des états de vide.
- La méditation et son ambiance.
- Sans oublier : Les mouvements préliminaires, ossature de la technique et les mouvements de Naropa, conscience de l'énergie et de notre lien avec les Sources.

## **MODALITES D'EVALUATION / CERTIFICATION FINALE :**

A l'issue de la post-formation, après avoir réussi :

- Un contrôle sous forme de Q.C.M. des matières abordées

Le stage est sanctionné par une attestation de présence de post-formation.

# LE FONCTIONNEMENT DE L'ACADÉMIE

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être majeur.
- Avoir une approche du Yoga de l'Énergie est souhaitable, sinon il peut être profitable de participer à un stage d'été pour pouvoir se décider. Cela permet éventuellement de conseiller le postulant sur l'opportunité de sa démarche.
- Adhérer à l'AYE est obligatoire pour être admis dans les cours. LA cotisation annuelle est fixée de septembre à septembre.

## LES AUDITEURS LIBRES

Dans la mesure des places disponibles, les "Auditeurs Libres" peuvent participer aux différents stages. Est considéré comme auditeur libre, toute personne qui ne désire pas s'engager pour la totalité du cycle proposé mais participer à un ou plusieurs week-ends.

## RYTHME DES COURS

Un module est enseigné chaque année. On peut commencer par n'importe lequel de ces 3 modules. Nous proposons ainsi chaque année, 5 week-ends à Paris ou 5 week-ends à Bordeaux (70 heures), et une semaine d'été (46 heures), regroupant l'AYEPI et l'AYESO, qui permet de faire la synthèse de l'essentiel des week-ends, soit 116 heures par an.

## ABSENCES ET DÉSISTEMENT

Nous vous précisons que l'année est due en entier. Toutefois, si en cours d'année, vous vous désistez, il pourra être envisagé un remboursement partiel. Le désistement devra nous être adressé par courrier. Moins d'un mois avant la date d'un stage, celui-ci sera dû en entier par la personne qui se désiste. La cotisation reste acquise à l'association.

## DELAI DE RETRACTATION

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter ; Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

## INSCRIPTION, DATES ET TARIFS ; PROGRAMME DU MODULE DE L'ANNÉE.

Les annexes concernant l'année en cours sont téléchargeables sur notre site internet : [www.efyso.fr](http://www.efyso.fr)

## MODULE C

### Le Triangle Frontal de Commandement :

- De Tatraka à Ekagrata, de l'attention à la concentration ;
- Les trois sommets et les trois plans du triangle frontal, physique, mental ; spirituel ;
- Étude de Mantra Yoginî.

### A - STAGES 2026/2027

4 WE sont proposés pour le programme Académie. Un cinquième WE est proposé en janvier :  
(Master Class : 16-17 janvier 2027 : Thème à préciser)

(Table ronde le samedi 12 septembre 2026)

#### Week-ends :

2026 : 10-11 octobre, 12-13 décembre

2027 : 16-17 janvier, 6-7 mars, 22-23 mai.

Du samedi matin 9h au dimanche 12h45.

#### Stage d'été :

Du 5 au 10 Juillet 2027, du lundi 9h au samedi 11h30.

#### Lieu :

Les stages ont lieu à Château Moulereys, 3 rue de Pichey - 33170 Gradignan

### B - TARIFS 2026/2027 et CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les prix sont révisables chaque année.

#### I. INSCRIPTION

Pour des raisons d'organisation et d'intendance, adressez- nous votre inscription, si possible avant le 1er Septembre ; toutefois si vous ne pouvez le faire, cela ne constitue pas un motif de refus.

#### II. COTISATION

Payable à l'inscription :

- Cotisation Académie, 2026/2027 à l'ordre de l'AYE.....41€

.../...

.../...

Forfait pour 5 week-ends, octobre, décembre, janvier (Master class), mars et mai + le stage d'été :

a – En 5 versements : 1 769,33€ TTC\*

Soit 5 versements de 353,86€ TTC aux dates suivantes :

15 octobre, 15 Décembre 2026, 31 janvier, 15 mars et 2 mai 2027.

b – En un seul versement à l'inscription

Réduction de 5% soit : 1 680,83€ TTC\*

Forfait pour les 4 week-ends d'octobre, décembre, mars et mai + le stage d'été :

a - En 4 versements : 1 573,19€ TTC \*

Soit 4 versements de 393,29€ TTC aux dates suivantes :

15 octobre, 15 décembre 2026, 15 février et 2 mai 2027.

b - En un seul versement à l'inscription

Réduction de 5% soit : 1 494,53€ TTC \*

Week-end seul ..... 247,20€ TTC (inscription 1 mois avant le WE).

Stage d'été seul.....716,88€ TTC

#### IV. MODALITÉS D'INSCRIPTION

- **L'inscription n'est prise en compte qu'accompagnée du règlement correspondant. Remplir avec précision la demande d'inscription à l'Académie selon la formule choisie (annexe 2 ou 3).**

\* Pour faciliter le travail du secrétariat, veuillez adresser la totalité de vos chèques, scolarité et cotisation, **datés du jour où vous les signez**. Ils seront déposés à la banque aux dates prévues ci-dessus. Merci de votre compréhension et de votre confiance.

- **Si vous n'avez jamais participé à un stage de l'AYE, joindre la feuille de renseignements (annexe 4) et 1 photo d'identité récente.**

**Adresser le tout à : SAMTOSHA - EFYSO, Secrétariat – 383 Chemin du Bosc Robert – 14290 LA VESPIERE**

#### **PENSION - HÉBERGEMENT**

Week-ends : Nous vous proposons ci-dessous 2 hôtels, à vous de faire votre réservation :

The Originals City Hôtel Bordeaux Porte du Bassin :

3 Rue Jean Monnet - 33170 Gradignan

+33 (0)5 56 75 56 50 – Email : [h3308@theoriginalshotels.com](mailto:h3308@theoriginalshotels.com)

Hôtel Le Bordeaux Sud

Avenue de l'Europe - 33170 GRADIGNAN

Tél. : 05 56 75 20 22 - Email : [reservation@hotelbordeauxsud.com](mailto:reservation@hotelbordeauxsud.com) - [www.hotelbordeauxsud.com](http://www.hotelbordeauxsud.com)

#### **PENSION - HÉBERGEMENT à CHATEAU MOULERENS**

Semaine d'été

Entre 350 et 550€ par personne pour la pension complète (5 nuitées et 10 repas) en chambre à deux lits, du lundi matin au samedi midi ; Précisions dans le courant de l'année.

Tarifs donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par le Centre indépendamment de notre volonté.

**CONTRAT D'INSCRIPTION**

A retourner si possible avant le 15 Septembre 2026

NOM (Mme, M).....Prénom.....  
ADRESSE (rue, N°, lieu- dit, code postal et ville).....  
.....  
Tél.Personnel..... Tél.Travail.....  
Adresse électronique : .....

**Forfait 5 week-ends, octobre, décembre, janvier (Master class), mars et mai + le stage d'été :**

a – En 5 versements : 1 769,33€ TTC\*  
Soit 5 versements de 353,86€ TTC aux dates suivantes :  
15 octobre, 15 Décembre 2026, 31 janvier, 15 mars et 2 mai 2027.

b – En un seul versement à l'inscription  
Réduction de 5%soit : 1 680,83€ TTC\*

**Forfait 4 week-ends d'octobre, décembre, mars et mai + le stage d'été :**

a - En 4 versements : 1 573,19€ TTC \*  
Soit 4 versements de 393,29€ TTC aux dates suivantes :  
15 octobre, 15 décembre 2026, 15 février et 2 mai 2027.

b - En un seul versement à l'inscription  
Réduction de 5% soit : 1 494,53€ TTC \*

Week-end seul ..... 247,20€ TTC (inscription 1 mois avant le WE).

Stage d'été seul .....716,88€ TTC

Pensez à ajouter votre cotisation à l'ordre de l'AYE, si vous ne l'avez pas déjà envoyées

- Joindre tous vos chèques comme demandé dans les modalités d'inscription par chèques bancaires à l'ordre de A. Y. E. **Adresser le tout à : SAMTOSHA - EFYSO, Secrétariat – 383 Chemin du Bosc Robert – 14290 LA VESPIERE**

- Pour les paiements par virement, merci de bien vouloir nous envoyer un justificatif à l'adresse suivante : [secretariatefyso@yoga-energie.com](mailto:secretariatefyso@yoga-energie.com)

- Je reconnais avoir pris connaissance des règles de désistement et des conditions de fonctionnement de l'Académie, et déclare les accepter ainsi que toute décision de l'Équipe pédagogique ou administrative.

Date et signature (précédée de la mention, lu et approuvé).

Joindre :

\* **Si c'est votre première inscription à l'AYE :**

- La fiche de renseignements (annexe 4), remplie le plus exactement possible,
- 1 photo d'identité récente.

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

INSCRIPTION REGLEE POUR.....

POUR UN MONTANT DE .....

LE .....

ALAIN BONNASSE-GAHOT,  
DIRECTEUR DE LA FORMATION

SAMTOHSA est responsable du traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exprimer votre souhait de revenir sur votre consentement ou exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité directement auprès de SAMTOSHA à l'adresse suivante : [secretariatfyo@yoga-energie.com](mailto:secretariatfyo@yoga-energie.com) Les données sollicitées sont nécessaires au traitement de votre demande.

**CONTRAT D'INSCRIPTION**

Inscription pour les auditeurs libres à l'AYE de Bordeaux  
à retourner si possible un mois avant le week-end choisi, 15 jours au minimum  
ATTENTION : Les auditeurs-libres ne pourront participer que dans la limite des places disponibles.  
Est auditeur-libre, celui ou celle qui ne s'inscrit pas à un cycle complet

NOM (Mme, M).....Prénom..... ADRESSE  
(rue, N°, lieu- dit, code postal et ville).....  
.....  
Tél.Personnel.....Tél.Travail.....  
Adresse électronique : .....

Je, soussigné, demande mon inscription :

10-11 octobre     12-13 décembre     16-17janvier     06-07 mars     22-23 mai

Je pratique le yoga depuis.....Je suis actuellement :

ancien élève de.....ème année de l'E.F.Y de ....., année terminale.....  
 ancien élève de.....ème année de l'A.Y.E de ....., année terminale.....  
 pratiquant de yoga, élève de...

Je règle les frais de participation par week-end : 247,20€ TTC x..... =.....€

J'ajoute :

- Cotisation à l'Association pour 2026/2027 : 41€

Total du règlement :..... €

- Je joins tous mes chèques dès maintenant comme demandé dans les conditions d'inscription par chèques bancaires à l'ordre de A. Y. E. **Adresser le tout à : SAMTOSHA - EFYSO, Secrétariat – 383 Chemin du Bosc Robert – 14290 LA VESPIERE**
- L'inscription n'est prise en compte qu'accompagnée de son règlement.
- Je reconnais avoir pris connaissance des règles de désistement et des conditions de fonctionnement de l'Académie, et déclare les accepter ainsi que toute décision de l'Équipe pédagogique ou administrative.

Date et signature (précédée de la mention, lu et approuvé).

Joindre :

- \* Si c'est votre première inscription à l'AYE :
  - La fiche de renseignements (annexe 4), remplie le plus exactement possible, 1 photo d'identité récente.

INSCRIPTION REGLEE POUR.....  
POUR UN MONTANT DE .....  
LE .....

SAMTOSHA,  
ALAIN BONNASSE-GAHOT,  
DIRECTEUR

SAMTOHSA est responsable du traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exprimer votre souhait de revenir sur votre consentement ou exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité directement auprès de SAMTOSHA à l'adresse suivante : [secretariatfyso@yoga-energie.com](mailto:secretariatfyso@yoga-energie.com)

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

( à remplir soigneusement et à joindre à votre première inscription à l'AYE)

NOM (Mme, M).....Prénom.....  
ADRESSE.....  
.....  
CODE POSTAL .....VILLE.....  
TEL PERSONNEL.....TEL TRAVAIL.....  
DATE ET LIEU DE NAISSANCE.....  
PROFESSION.....  
ADRESSE ELECTRONIQUE : .....

### FORMATION GÉNÉRALE

ÉTUDES GÉNÉRALES.....  
.....  
ÉTUDES ET EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES.....  
.....  
.....

### FORMATION EN YOGA

NOMBRE D'ANNÉES DE PRATIQUE .....  
NOMS ET ADRESSES DE VOS DIFFÉRENTS PROFESSEURS :  
.....  
.....  
.....

### STAGES DE YOGA SUIVIS, AUTRES QUE CEUX QUI ENTRENT DANS LE CYCLE DE FORMATION D'UNE ÉCOLE DE YOGA, DATE ET ANIMATEURS:

.....  
.....  
.....  
.....

SI VOUS AVEZ SUIVI LES COURS D'UNE ÉCOLE DE FORMATION DE YOGA , INDIQUEZ-NOUS LAQUELLE , SON ADRESSE :

.....  
.....

A QUELLE DATE AVEZ VOUS SUIVI CES COURS ?

1ère année.....2ème année.....  
3ème année.....4ème année.....

DANS LE CADRE DE CETTE FORMATION AVEZ-VOUS RÉDIGÉ UN MÉMOIRE ?  
TITRE ET SUJET ?

.....  
.....  
.....  
.....

### ENSEIGNEMENT DU YOGA

ENSEIGNEZ-VOUS LE YOGA ?..... DEPUIS QUAND ?.....  
ADRESSES DE VOS DIFFÉRENTS COURS :

1.....  
.....  
.....  
2.....  
.....  
.....  
3.....  
.....  
.....

ÊTES VOUS ADHÉRENT A LA F.N.E.Y ?..... DEPUIS QUAND ?.....  
OU A UNE AUTRE FÉDÉRATION ? LAQUELLE ?.....

MOTIVATIONS QUI VOUS INCITENT A SUIVRE CETTE POST-FORMATION  
(1 page maximum, sur papier libre)

SAMTOHSA est responsable du traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exprimer votre souhait de revenir sur votre consentement ou exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité directement auprès de SAMTOSHA à l'adresse suivante : [secretariatfyso@yoga-energie.com](mailto:secretariatfyso@yoga-energie.com)  
Les données sollicitées sont nécessaires au traitement de votre demande.



## **REGLEMENT INTERIEUR CONFORME AU DECRET DU 23 OCTOBRE 1991**

### Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du code du travail.

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

### Article 2 :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

### Article 3 :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- > D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- > D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- > De quitter le stage sans motif,
- > d'emporter aucun objet sans autorisation écrite,

### Article 4 :

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- > Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- > Blâme,
- > Exclusion définitive de la formation.

### Article 5 :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

### Article 6 :

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation

### Article 7 :

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

### Article 8 :

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline, constituée des membres du Conseil Pédagogique.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 9 :

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la Commission de discipline.

Article 10 :

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 11 :

Pour chacun des stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

Article 12 :

Le directeur de l'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage.

Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée, il adresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Article 13 :

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer au stage.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R. 6352-9 à R. 6352-12.

Article 14 :

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vies des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 15 :

En ce qui concerne les dossiers d'inscription, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis au Centre, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

Article 16 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Article 17 :

SAMTOHSA est responsable du traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exprimer votre souhait de revenir sur votre consentement ou exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité directement auprès de SAMTOSHA à l'adresse suivante : [secretariatfys@yoga-energie.com](mailto:secretariatfys@yoga-energie.com)

Les données sollicitées sont nécessaires au traitement de votre demande.

Le stagiaire

(Nom – prénom – suivis de la mention  
« Lu et approuvé » - signature)

Le responsable de la formation  
Alain BONNASSE-GAHOT

Adresser le tout à : SAMTOSHA - EFYSO, Secrétariat – 383 Chemin du Bosc Robert  
– 14290 LA VESPIERE

